

## Octroi d'un contrat – Pavage d'une partie de la cour du garage municipal

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire procéder au pavage d'une partie de la cour du garage municipal, soit approximativement 1 500 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de propositions a été fait pour obtenir des propositions pour la réalisation de ce projet afin d'octroyer, conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur, un contrat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu trois (3) propositions pour ce projet :

Proposition	Soumission (avant taxes)
LEGD Inc.	34 200,00 \$
Asphalte Bélanger	44 326,75 \$
Pavage Ste-Adèle	45 000,00 \$

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a soumis au Conseil sa recommandation et que le Conseil est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt de la Ville d'octroyer le contrat au plus bas proposant, LEGD Inc.;

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par «ProposePar», appuyé par «AppuyePar» et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat de gré à gré à LEGD Inc pour le pavage d'une partie de la cour du garage municipal pour un montant de 34 200,00 \$, avant taxes et ce, conformément aux spécifications du document «Sommaire des prix de vente» daté du 4 septembre 2020 et préparé par M. Simon Pannitti;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi dudit contrat.

«DescriptifResultatVote0»